

## **SAS Sanitaire en élevage de volailles**

### **Comment l'aménager ou le refaire**

#### **Objectif : RAPPEL**

Le sas sanitaire doit permettre à toute personne entrant dans un bâtiment ou une unité de production de volailles :

- Le changement de tenue (des pieds jusqu'à la tête)
- Le lavage et la désinfection des mains.

#### **Principes de base**

Il est obligatoirement séparé au minimum en deux **zones**.

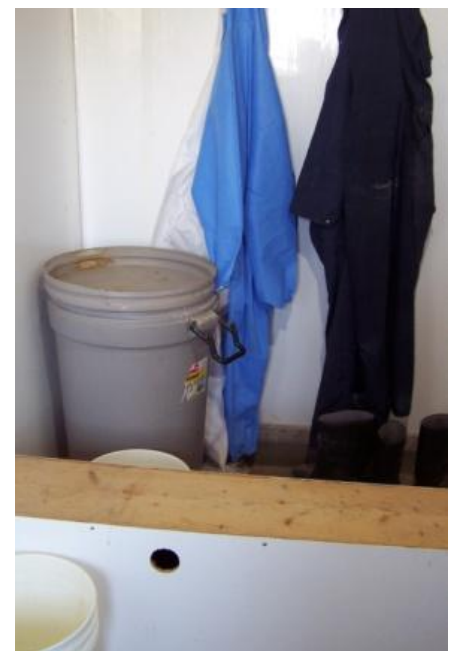
**Une zone extérieure** (dite zone sale en contact avec le « microbisme » extérieur) séparée physiquement de la **zone intérieure** (zone élevage ayant le « microbisme » du bâtiment).

#### **Le SAS doit être**

- **facile à utiliser** (franchissement de la séparation « aisé » et rapide)
- **Efficace en protection sanitaire** : les deux zones doivent être bien séparées entre elles au niveau du sol (étanchéité des séparations). *Il ne faut pas de « jour » sous la séparation sinon les mouvements d'air font passer les poussières du sol de la zone extérieure contaminée vers la zone « saine » élevage ..*
- **Démontable** pour réaliser le nettoyage et désinfection du sol et des éléments amovibles

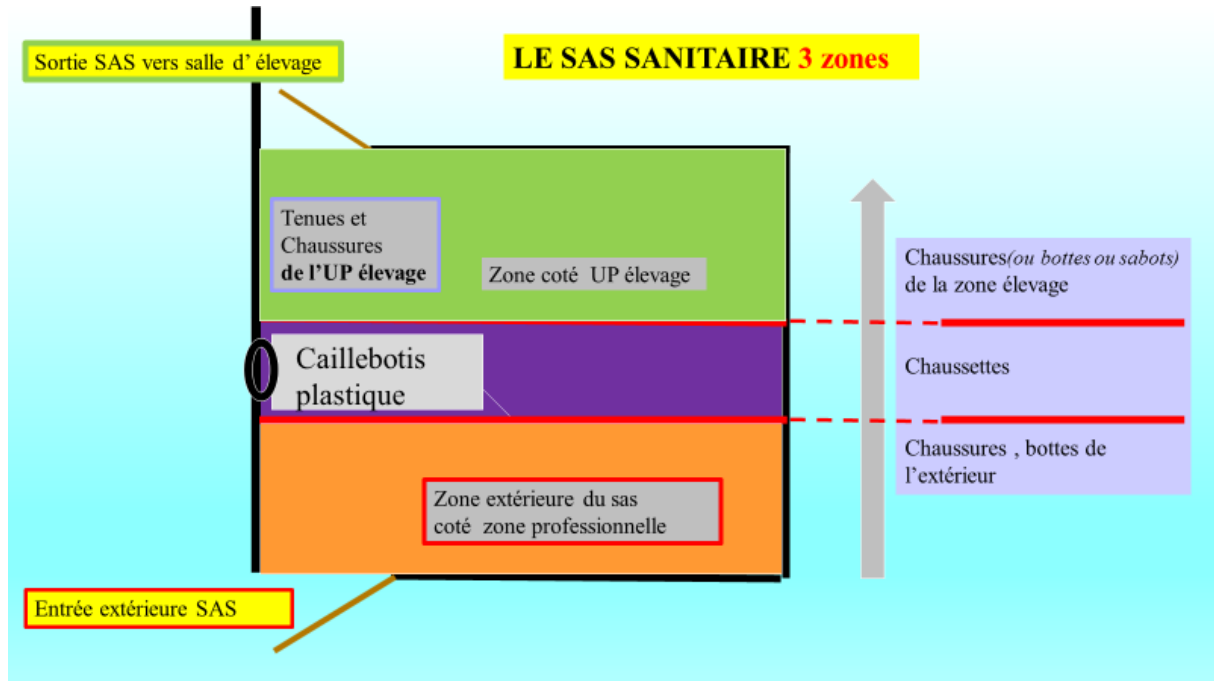
Il doit comporter les équipements suivants :

- Zone extérieure :
  - Porte-manteaux
  - Poubelle
- Séparation étanche au sol, amovible, lavable
- Zone élevage :
  - Poubelle
  - Porte-manteaux pour les tenues
  - Lavabo à commande (pas de robinet)
  - Savon et désinfectant
  - Essuies mains jetables
  - Tenue de l'élevage (cottes, bottes ou chaussures de bâtiment, charlottes)



Le sas « 3 zones » avec deux séparations est le plus facile à utiliser

En pratique, le sas « 3 zones ».



Les deux séparations sont **amovibles**, étanches au niveau de la jonction du sol

Un **caillebotis plastique** amovible est disposé sous le lavabo, il permet à la personne d'être en chaussette ou pieds nus pour franchir la séparation.

crédit photos : SNGTV formation biosécurité

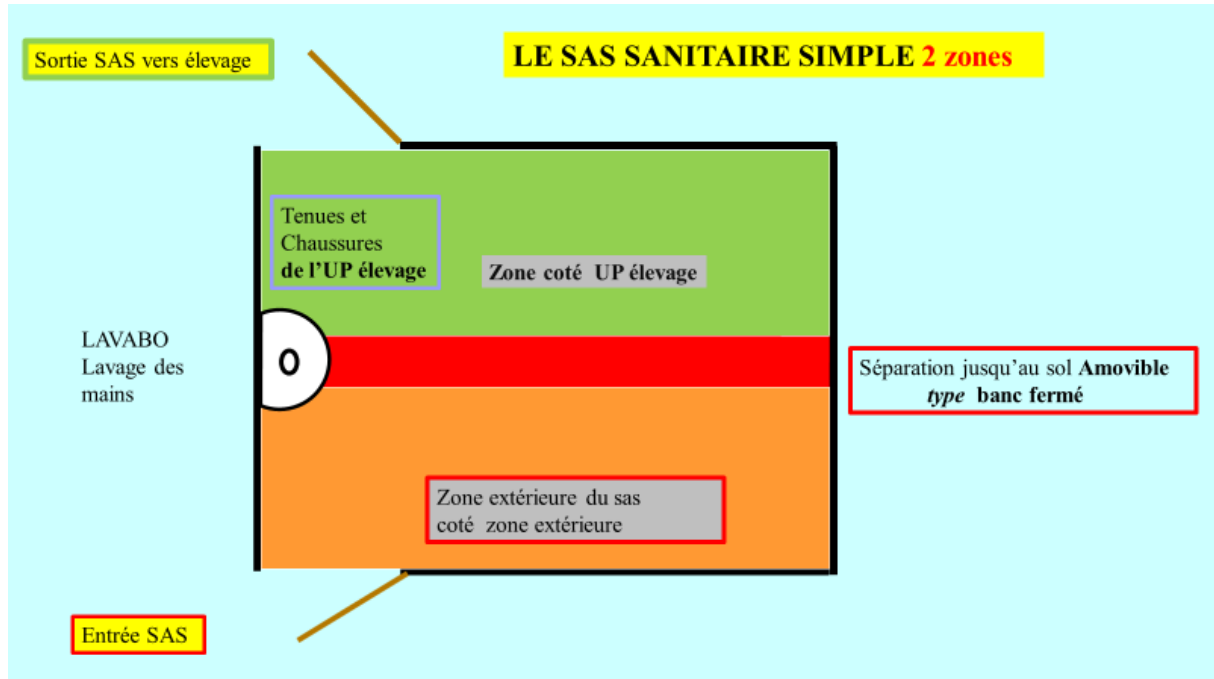


Ce modèle de sas possède un **pédiluve chaud vive** à la séparation vers la zone élevage pour les visiteurs qui chaussent des pédisacs.



Le pédiluve « chaud vive » peut être placé à l'entrée de la salle d'élevage dans lequel les personnes passent avec les chaussures.

Le sas 2 zones avec une seule séparation : *moins pratique à franchir*



GDS BRETAGNE section avicole

Juillet 2018